

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN »**

Paris, le 17 août 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)
« MH EPARGNE CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN », géré par Sienna Gestion. Ce FCPE est nourricier du compartiment maître « CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN » (Action I LU2420652393) de la SICAV de droit luxembourgeois « CARMIGNAC PORTFOLIO ») géré par CARMIGNAC GESTION.

A ce titre, nous vous informons que la société de gestion du compartiment maître a décidé d'apporter la modification suivante qui impacte également votre Fonds :

Carmignac Gestion élargit le dispositif de co-investissement du compartiment maître : celui-ci pourra désormais investir aux côtés d'entités du groupe Carmignac (en plus des autres véhicules Carmignac déjà autorisés), dès lors que cela sert l'intérêt des porteurs et respecte la stratégie du fonds.

Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées.

L'annexe SDFR de votre Fonds mis à jour sera disponible dès le **20 août 2026** dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

Annexe : L'information aux actionnaires du compartiment maître

Annexe

L'information aux actionnaires du compartiment maître



« CO-INVESTISSEMENT » DANS CARMIGNAC PORTFOLIO

31 juillet 2026, Luxembourg

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Cher Actionnaire,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de « Carmignac Portfolio » (la « Société »).

Nous vous recommandons de lire attentivement cet avis. Si vous êtes d'accord avec son contenu, aucune action supplémentaire n'est actuellement requise de votre part. Pour toute question se rapportant au présent avis, veuillez consulter votre conseiller professionnel.

CO-INVESTISSEMENT

Nous souhaitons vous informer que le Conseil d'administration de la Société a décidé d'autoriser chacun des Compartiments actions, diversifiés et alternatifs listés ci-dessous, dans la mesure permise par la directive OPCVM et conformément à son objectif d'investissement et à sa politique d'investissement, à participer à des opportunités d'investissement impliquant d'autres Compartiments de la Société, la Société de gestion et/ou d'autres entités du groupe Carmignac (ci-après « co-investissement »).

Le co-investissement est une pratique de marché courante adoptée par les stratégies d'actifs privés. Il permettra aux investisseurs, par le biais des Compartiments éligibles concernés, d'accéder à des opportunités d'investissement qui pourraient autrement être indisponibles ou seulement disponibles à des conditions moins favorables en raison de la taille de l'investissement, des contraintes de capacité ou des exigences de souscription minimale.

Dans le cadre de tels accords, un Compartiment peut investir aux côtés d'autres véhicules gérés par Carmignac et/ou d'entités du groupe Carmignac lorsque cela est considéré comme étant dans le meilleur intérêt des investisseurs et conforme à la stratégie d'investissement du Compartiment. Chaque

CARMIGNAC PORTFOLIO – Société d'investissement à Capital Variable (SCAP)
S. Ailes Schaffner 1-2020 Luxembourg, R.C.S. LUXEMBOURG 870 409



Compartiment participant restera pleinement autonome dans le processus de prise de décision, que ce soit lors de l'investissement ou du désinvestissement.

Il est en outre précisé que le co-investissement ne constituera ni une copropriété ni une « mise en commun » des investissements. Il n'y a pas de mélange d'actifs entre les Compartiments de la Société, les autres véhicules gérés par Carmignac et/ou les entités du groupe Carmignac. Chaque portefeuille de co-investissement, y compris tout Compartiment participant, acquerra un titre de propriété légal plein et direct sur ses propres titres, en son nom propre par le biais de sa propre chaîne de conservation.

Compte tenu du risque de conflits d'intérêts lorsque plusieurs investisseurs affiliés participent à la même opportunité, tous les accords de co-investissement seront soumis au cadre de gestion des conflits d'intérêts, aux politiques d'allocation et aux procédures de gouvernance du groupe Carmignac. Les opportunités d'investissement seront allouées conformément à des critères préétablis et appliqués de manière cohérente, conçus pour garantir un traitement équitable de tous les investisseurs participants. La Société de gestion surveillera ces accords sur une base continue afin de s'assurer que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt des Compartiments concernés et de leurs actionnaires. Tout transfert de co-investissements (cession ou acquisition) entre des Compartiments ou entre un Compartiment et une entité du groupe Carmignac ne pourra être effectué que dans le seul intérêt des actionnaires. En conséquence, les intérêts du groupe Carmignac ne peuvent prévaloir sur ceux des actionnaires.

La Société de gestion rendra compte périodiquement aux actionnaires des conditions dans lesquelles les co-investissements ont été réalisés dans les notes du rapport annuel de la Société.

La modification prendra effet le 31 juillet 2026.

Melieuses salutations,

Mark DENHAM
Président du Conseil d'administration

Veuillez noter que des copies du dernier prospectus applicable et des Documents d'Information Clé modifiés en français et en néerlandais des Compartiments concernés sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et sur Internet à l'adresse suivante : www.carmignac.com. Les valeurs liquidatives sont publiées sur les sites www.carmignac.com et www.fundinfo.com.

Nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaire sont publiées sur le site www.fundinfo.com

Service financier pour la Belgique :
CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Luxembourg

CARMIGNAC PORTFOLIO – Société d'investissement à Capital Variable (SICAV)
S. Alma Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. LUXEMBOURG 870 870

SIENNA GESTION, opérant sous la marque Sienna Investment Managers, est l'entité qui développe les expertises en gestion cotée et hybride | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € | RCS Paris 320 921 828 – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97020 | Siège social : 21 boulevard Haussmann – 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



Codes ISIN : tous les codes ISIN des Compartiments actions, diversifiés et alternatifs listés ci-dessous

CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE
CARMIGNAC PORTFOLIO ASIA DISCOVERY
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN
CARMIGNAC PORTFOLIO INFLATION SOLUTION
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS
CARMIGNAC PORTFOLIO ABSOLUTE RETURN EUROPE
CARMIGNAC PORTFOLIO INVEST EUROPE

CARMIGNAC PORTFOLIO - Société d'investissement à Capital Variable (SCAV),
5, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. LUXEMBOURG 870 409

SIENNA GESTION, opérant sous la marque Sienna Investment Managers, est l'entité qui développe les expertises en gestion cotée et hybride I Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € I RCS Paris 320 921 828 – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97020 I Siège social : 21 boulevard Haussmann – 75009 Paris I www.sienna-gestion.com